

**Commune de Villeneuve de Berg  
Conseil Municipal**

**Procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2022**

**Présents (17) :**

Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Martine Hemmache, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Patrick Rotger, Sylviane Valcke. Isabelle Cros, Pierre Clément, Sébastien Alonso

Karine Taulemesse (18h09), Florian Morge (18h19), Christophe Vigne (18h33), Annick Alivon (18h35)

**Excusés avec pouvoirs (4) :**

Roselyne Aulner → Patrick Roger

Marie Heu → Pierre Clément

Yann Bilancetti → Anne-Marie Laville-Franchi

Didier Melh → Yves Lefrileux

**Votants : 21 (à partir de 18h35)**

**Excusée sans pouvoir (1) :** Marie-Jeanne Cosse

**Absente (1) :** Roxane Dussol

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h02.

**Election du secrétaire de séance**

Stéphane Chausse est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**Procès-verbal de la séance du 13 juillet 2022**

Une correction d'orthographe est demandée par Mr Lefrileux : à la fin de la page 3 il est noté « violant » alors que cela devrait être « violent ».

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le procès-verbal au vote. Celui-ci est approuvé en y intégrant la modification. Votes pour : 16 Contre : 2

**Mme le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles elle a eu à se prononcer depuis la séance du 13 juillet 2022 :**

- Un terrain à bâtir, quartier Notre Dame Val Lorrain
- Une maison de village, rue de Chareyron
- Une maison + terrain 87, rue de la Fontaine quartier le Petit Tournon
- Une maison de village, rue Chareyron
- Une villa, impasse de Salarmant

- Un terrain à bâtir, 10 lotissement la Chapelette
- Une parcelle chemin, 307 rue de Beaufort quartier Montloubier
- Une villa + terrain, Quartier Montloubier
- Une villa, 6088 quartier Montloubier
- Une villa, quartier Forcemale
- Un terrain à bâtir, quartier Serre Longe
- Un terrain cession à SCI, chemin neuf
- Une maison, 203 voie de Saint Jean
- Une villa + jardin Quartier Le Moulin
- Une villa, 5998 quartier Notre Dame
- Une villa, quartier Notre Dame
- Une maison, 28 lot. village Forcemale
- Une villa, 5021 chemin de Saint Jean
- Une villa, quartier Rosettes
- Un maison de village, 28 rue auguste Ressayre
- Une maison de village, 131 rue de la montée
- Une villa 6171, quartier La Coste
- Une maison de village, 10 avenue Jacques Dupré

Pour ces 23 DIA, il n'y a pas lieu d'exercer le droit de préemption de la commune.

## **Présentation des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22**

- Demande de subvention à la Région pour la réfection des locaux du rugby.
- Demande de subvention au Département pour la réfection de voiries faite pendant l'été.
- Convention de stérilisation des chats errants avec l'association « 30 millions d'amis ».
- Bail rural avec les terrasses de Sauveplantade pour les vignes de Saint Giraud car le nom du preneur du bail a changé.

Mme le Maire salue le travail des pompiers durant tout l'été. Elle souhaite une bonne rentrée à tous les membres du conseil municipal.

Elle adresse ses condoléances à la famille de l'ancien Maire Mr Audigier pour le décès de sa femme. Un mot de la mairie a été adressé à celui-ci au nom de tout le conseil municipal. Mr Audigier nous a transmis ses remerciements en retour.

## **Projet délibération n° 68 : Marché Assurances Dommages aux biens (DAB)**

Mme Le Maire présente la délibération. Elle avance que techniquement, l'offre remise est d'une très bonne qualité. La tarification obtenue auprès de la SMACL s'explique en très grande partie par la sinistralité de la commune ces dernières années notamment les conséquences du séisme de 2019. Pour mémoire, la charge globale des sinistres s'élève à 266 462 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (ce qui représente 33 307 € par année). Cette hausse de cotisation était par conséquent inévitable.

Mme le Maire propose de suivre l'avis de la CAO MAPA qui a retenu la solution alternative soit une prime de 36 910€ à l'année avec une franchise de 50 000 €.

Yves Lefrileux intervient pour Didier Mehl qui demande de relancer le marché dans 3 ans pour essayer d'avoir une meilleure offre notamment sur la franchise et de manière générale.

Mme le Maire précise que cela sera fait logiquement dès la fin de ce contrat comme cela doit être fait.

Mr Lefrileux dit que lors de la dernière mandature cela n'était pas le cas.

- Mme le Maire avance que lors du dernier appel d'offre la SMACL n'avait pas répondu à l'appel. Elle finit en précisant les bâtiments communaux qui ont été impactés par le séisme : l'école maternelle et la chapelle du Devois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents (19 votes), le conseil municipal, décide d'attribuer le lot Dommages aux biens au Cabinet SMACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier

## **Projet délibération n°69 : Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche – Projet leader Vallée de l'Ibie : contribution financière**

Mme le Maire présente la délibération et précise que cette somme de 1154 € se rajoute à la somme que nous avons déjà payée au socle de 3875 €. Ce film est fait par le collège de Villeneuve de Berg et de Vallon Pont d'Arc, accompagnés par le village du documentaire de Lussas.

Pierre Clément précise que c'est le seul projet qui sera mené par le syndicat cette année car il y a un manque de subvention. Il est très inquiet pour le maintien du poste de chargé de mission. Il précise encore que le but de l'association est avant tout la protection de la biodiversité.

Mme le Maire dit qu'au dernier comité de pilotage il a été demandé de labelliser en Grand Site de France ce qui peut être très long en mettre en place, ce que confirme Christophe Vigne.

Pierre Clément indique qu'une nouvelle association a été créée pour la protection de cette vallée sur le village de Saint Maurice d'Ibie.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votes), le Conseil Municipal approuve la contribution de la commune à ce projet pour un montant à hauteur de 1 154 € (mille cent cinquante-quatre euros) et autorise Mme le Maire à signer les documents inhérents à ce projet.

## **Projet délibération n°70 : Ressources Humaines - tableau des effectifs**

Mme le Maire présente la délibération.

Yves Lefrileux demande à faire apparaître le niveau des E.T.P. dans le tableau des emplois non complets tel que cela a été évoqué lors de la commission générale.

Christophe Vigne confirme que cela doit apparaître et souhaite que cela soit mentionné lors du prochain vote concernant les tableaux des effectifs. Il précise que le volume global en équivalents temps plein concernant les emplois à temps non complet s'élève, selon les indications données par Mme Cerisola à 12,34 E.T.P. Ce chiffre se décompose comme suit : 8 adjoints techniques = 5.56 ETP ; 4 adjoints techniques principaux 2eme classe = 3.34 ETP ; 1 adjoint technique principal 1er classe = 0.7 ETP ; ATSEM 1ère cl= 0.97 ETP ; 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques = 0.91 ETP, 1 policier municipal = 0.86 ETP

Christophe Vigne poursuit indiquant que la modification ici proposée peut sembler être un ajustement à la marge ne concernant seulement que 2 postes, mais il s'agit de contrats importants dans le service éducation. Il rappelle la réflexion engagée en commission Ressources Humaines autour de l'enjeu de chercher à réduire l'importante précarité des agents du service éducation. Une des pistes serait de travailler à une annualisation des temps de travail afin de proposer aux agents des durées de contrat plus longues. Ces 2 postes vont stabiliser la situation des 2 assistantes de direction du service éducation. Le travail de lutte contre la précarisation doit continuer en évaluant les besoins de la commune et les emplois proposés.

Yves Lefrileux revient sur la question de la rémunération des heures complémentaires non majorées. La loi permet de le faire à hauteur de 10 %. Il est important de s'y pencher dessus. Le nombre d'heures est très faible. Il trouve cela très important surtout pour des niveaux de rémunérations les plus basses. Environ 500 heures depuis le début de l'année à environ 10€ cela ne représente pas une somme énorme. Il se dit par contre satisfait des propositions faites en commission ressources humaines afin de réduire la précarité des agents.

Christophe Vigne précise qu'au-delà de l'enjeu de réduction de la précarité sociale et économique du point de vue des agents, il s'agit également pour l'employeur de fidéliser les agents, de les former.

Sur la question du niveau de rémunération des heures complémentaires, Christophe Vigne précise que ce n'est pas a priori un problème financier, mais une question de priorité. Il lui paraît préférable de travailler d'abord sur cette question de précarité et de durée des contrats de travail proposés. Sur le niveau de rémunération des heures complémentaires, il convient par ailleurs de rester vigilant : comme l'a évoqué Yann Bilancetti, lors d'une commission, il ne faudrait pas, compte tenu des faibles écarts de rémunération, arriver à la situation où des agents à temps non complet arriveraient à être mieux rémunérés que des agents à temps pleins.

Yves Lefrileux répond que cette lecture n'est pas la bonne. Un agent qui fait des heures complémentaires ne peut arriver à un plein temps. Il faut arrêter d'opposer les gens. Les agents qui font des heures complémentaires montrent un engagement certain. Il aimerait avoir une fois pour toute une position claire de la municipalité à ce sujet.

Mme le Maire dit qu'il faut regarder cela de prêt.

Christophe Vigne indique que la position de la commune est claire en disant que ce n'est pas le sujet prioritaire. Yves Lefrileux pense que cette réponse n'est pas acceptable.

Christophe Vigne rappelle que plusieurs contrats ont d'ores et déjà été réévalués. Rien que sur les titulaires, ce travail a concerné plus de la moitié des effectifs. Il rappelle que les précédentes municipalités n'avaient pas considéré les ressources humaines comme un sujet à travailler. A contrario, depuis le début de notre mandat un travail considérable a été mené. Alors certes, il est toujours possible de mieux faire et que c'est ce à quoi on veut s'attacher, si cela est possible. Pour lui, la rémunération des heures complémentaires est un sujet marginal par rapport à bien d'autres sujets de ressources humaines autrement plus importants pour la commune et pour les agents.

Yves Lefrileux dit qu'on n'a pas la même sensibilité sur le thème, l'enjeu c'est de prendre en compte les heures complémentaires.

Mme le Maire dit qu'elle est surprise de la quantité de travail à mener car lors de la précédente mandature il y avait des élus compétents sur le sujet mais le travail n'a pas été mené ou tout du moins pas suffisamment.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votes) décide d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complets et le tableau des emplois permanents à temps non complets à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## **Projet délibération n°71 : Ressources Humaines - lignes directrices de gestion (LDG)**

Mme le Maire, après en avoir fait la lecture, demande à Mr Vigne de présenter ce projet de délibération.

Christophe Vigne indique qu'il s'agit là d'un rapport très important pour la commune et le fonctionnement des services puisqu'il s'agit de fixer les orientations politiques du mandat en matière de gestion des ressources humaines.

L'enjeu est de passer d'une gestion du personnel à l'ancienne qui caractérisait la pratique de ces dernières années, à une véritable politique de gestion des ressources humaines. Ce changement nécessitera plusieurs années de travail mais le projet de délibération qui vous est proposé tend à opérer cette mutation.

Il s'agit d'un document éminemment politique au sens noble du terme puisqu'il propose au conseil de fixer une ambition, de définir des priorités et un calendrier pour l'atteindre. Chaque chantier, bien entendu, donnera lieu ensuite à une concertation avec les agents, en commission ressources humaines puis en comité technique avant d'être validé.

Il s'agit donc d'une feuille de route sur la durée du mandat hautement ambitieuse qui touche aux questions d'emploi et de mobilité des agents, de temps de travail, de prévention des accidents professionnels et de santé au travail, de

formation et de développement des compétences, de protection et d'action sociale, de lutte contre les discriminations, de déroulement de carrières, ...

Il rappelle l'ampleur de la tâche compte tenu de l'absence de gestion des ressources humaines constatée en début de mandat, citant ainsi les nombreuses lacunes, y compris réglementaires concernées : absence de plan de formation, absence d'évaluation des risques professionnels et de plan de prévention, régime indemnitaire obsolète, règlement intérieur obsolète, absence d'entretien professionnel annuel entre les agents et leur supérieur hiérarchique, très peu d'information des agents sur leurs droits, ...

Il convient donc progressivement de remédier à cela en procédant par priorité.

La 1<sup>ère</sup> priorité est donc de remettre la gestion des ressources humaines de la commune en conformité avec le cadre légal et réglementaire en vigueur. Les entretiens professionnels annuels ont été mis en place l'hiver dernier, le régime indemnitaire a été revu, l'organisation des temps de travail redéfinie. Nous travaillons actuellement à l'élaboration du plan triennal de formation et le travail d'évaluation des risques professionnels, préalable à la mise en place d'un plan pluriannuel de prévention, est en cours.

La 2<sup>ème</sup> priorité de de se doter de véritables outils de gestion. Jusqu'à présent, les décisions sont prises en aveugles sans avoir les outils concernant notamment les impacts budgétaires des décisions prises. De même pour les cadres qui ne disposent pas des outils adéquats pour gérer leur équipe. Christophe Vigne rappelle l'enjeu de se doter d'outils de gestion dignes de ce nom, les dépenses de personnel correspondant à près de 55 % du budget de fonctionnement de la commune.

La 3<sup>ème</sup> priorité sera ensuite celle du développement mais elle ne sera possible qu'à partir du moment où les deux premières auront été atteintes. Cela concerne le développement des compétences, de la mobilité, de l'action sociale, la lutte contre les discriminations entre autres.

Jusqu'à présent oubliées des débats lors des conseils municipaux des précédentes mandatures, c'est désormais la promesse que la gestion des ressources humaines sera un des enjeux du mandat et qu'elle reviendra régulièrement dans les sujets de préoccupation des élus municipaux dans les années à venir.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la commune pour la période 2022-2026 par 20 voix pour et une abstention (Didier Mehl).

## **Projet délibération n°72 : Education – Coût élève années scolaire 2021-2022**

Madame le Maire présente et expose au conseil municipal une fiche de calcul relative au coût moyen d'un élève année 2022 des écoles maternelle et élémentaire publiques de la Commune de Villeneuve de Berg.

Florian Morge rappelle que le coût élève de l'an passé était de 906 €. Il précise comme cela avait été demandé en commission générale, le coût moyen dans le département : maternelle 1709 €, élémentaire 531 €

Sur la commune aucune distinction n'est faite entre la maternelle et l'élémentaire. Il avance qu'au prorata le coût est moins élevé à l'élémentaire qu'à la maternelle (coût annuel élémentaire : 79 746 € et maternelle 185 608 €).

Mme le Maire rappelle ce qui est concerné par ces coûts. Elle mentionne aussi que le nombre d'élèves venant des communes extérieures représente 36 % des effectifs, que les travaux aux écoles n'entrent pas en compte dans ces coûts et que l'année prochaine le coût risque de passer la barre des 1 000 € car la masse salariale est en augmentation ainsi que le coût de l'énergie.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la proposition du Maire et fixe à la somme de 911.87 euros le coût moyen d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg pour l'année scolaire 2021-2022 et autorise le Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

## **Projet délibération n° 73: SDE - Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage : Rue du Jardin Public – Poste Labrot**

Mme le Maire présente la délibération.

Marie Fargier précise qu'il s'agit d'installer l'éclairage public au niveau de la nouvelle médiathèque et d'enfourir le réseau au même endroit.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votes), approuve le programme des travaux ENF – Rue du Jardin public – Poste Labrot présenté par Mme le Maire et autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération, -

## **Projet délibération n°74 : Transformation urbaine du Centre Bourg – Requalification de la rue principale – Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE de l'Ardèche (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).**

Mme le Maire présente la délibération.

Marie Fargier avance que le début des travaux est prévu en 2024. Différentes étapes ont d'ores et déjà été réalisées ou sont en cours : diagnostic mobilité, circulation et stationnement, rencontre avec Enedis, France Telecom, la Saur, le Sivom, Axiome afin de prévoir l'ensemble des réseaux.

Ce vendredi 23 septembre nous avons pu rencontrer les élèves de licence urbanisme du Cermosem qui nous ont fait une première présentation de leur travail d'étude sur la centralité de Villeneuve de Berg. Une restitution finale de ce travail est prévue pour le 21 octobre. Les élèves dans leurs enquêtes ont récupéré 140 documents. Ils se sont promenés dans le village afin de questionner les passants. Ils ont été étonnés par le peu de filles, de groupes de filles qu'ils ont rencontrés. Cela les interroge.

La commission extramunicipale se réunit depuis plus de 18 mois et avance ses idées. Il est donc temps de commencer à formaliser le cahier des charges de cette transformation urbaine. Pour cela, le CAUE a les compétences urbanistiques pour nous accompagner.

Dans 10 jours, il est prévu une rencontre avec Mr Barbaud qui a en charge le secteur de Villeneuve de Berg pour l'aménagement des voiries au niveau du Département, afin de faire le point sur les contraintes à prendre en compte.

Yves Lefrileux reprend l'objectif de début des travaux pour 2024 et se questionne sur comment transcrire tout le travail mené jusqu'à présent sur le cahier des charges. Mr Vigne et Mme Fargier précisent que ce sera le CAUE qui va mener ce travail. Il a l'expérience, dispose des compétences techniques (architectes, urbanistes, paysagistes) et aura toutes les données en main pour accompagner la commune en amont de la phase opérationnelle.

Yves Lefrileux se questionne sur le fait de ne pas se rater, de ne rien oublier.

Marie Fargier avance que nous avons toute l'année 2023 pour finaliser le projet et que nous devons prévoir le financement sur la programmation pluriannuelle des investissements.

Yves Lefrileux précise qu'il faut monter un projet qui ne soit pas démesuré à la hauteur de nos possibilités financières.

Christophe Vigne précise que malheureusement sur ce projet peu de subventions seront à attendre. Seul le Département devrait prendre en charge la réfection de la chaussée car les travaux concernent une route départementale.

Stéphane Chausse avance que l'on devrait pouvoir mobiliser des subventions de l'agence de l'eau pour la réfection de l'assainissement. Mme Fargier précise que la réunion avec le Département devrait nous permettre d'y voir plus clair.

Christophe Vigne précise que la signature de la convention Petites Villes de Demain nous faisait espérer plus de subventions de l'État. L'État s'y était engagé. La difficulté qui apparaît maintenant c'est que le lien entre le dispositif Petites Villes de Demain et le Contrat de Revitalisation et de Transition Écologique (CRTE) n'est plus vraiment évident alors que le CRTE devait être l'outil financier des programmes d'aménagement. De plus côté Région et Département,

le flou persiste quant aux possibilités d'aides. De nombreuses demandes sont en cours pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponse.

Or nos moyens de financement sont fortement impactés par le coût de l'énergie. Il rappelle que cette réhabilitation de la rue centrale est le projet majeur du milieu de mandat comme l'était la médiathèque et le travail sur l'isolation des bâtiments en début de mandat.

Yves Lefrileux s'agace de ces effets d'annonce de l'État, que cela décrédibilise le service public.

Christophe Vigne rappelle que jusqu'à présent l'État était à nos côtés sur la plupart de nos projets de début de mandat. Mme le Maire confirme néanmoins que ces financements ne sont pour l'instant pas à la hauteur du programme « Petites Villes de Demain ». Christophe Vigne rappelle les financements obtenus sur l'ingénierie nécessaire à ce programme mais que rien n'a été fait par les autres acteurs que sont la Région et le Département. Il termine en précisant que le volume des études peut sembler important mais si on veut opérer une transformation de la commune il faut l'appréhender dans sa globalité et se doter de l'ingénierie que nous n'avons pas en interne. Il ne faut pas faire comme c'était le cas sur le précédent mandat, en fonctionnant au coup par coup.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 20 voix pour et une abstention (Didier Mehl) approuve la convention de mission d'accompagnement de la commune par le CAUE, approuve la participation financière 2022 pour un montant de 4 000 euros et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents correspondants à ce dossier

## Informations diverses :

- Stéphane Chausse rappelle que mercredi 28 septembre de 10h à 12h et de 15h à 19h la société Urbasolar tiendra des permanences, sur rendez-vous afin de présenter le projet de parc photovoltaïque du plan des Buns (ancien poulailler). Il précise que la société a fait distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres de habitants.

Anne Marie Laville Franchi dit qu'elle n'a pas eu jusqu'à présent le prospectus dans sa boîte aux lettres.

- Patrick Rotger indique que des réunions de travail pour l'organisation du marché de Noël sont prévues. Le marché aura lieu le samedi 10 décembre de 14h à 21h.
- Christophe Vigne présente le tableau de bord du projet de mandat qui est en train d'être distribué avec Lou Pitchoun.

Il s'agit d'un exercice nouveau, atypique pour la commune et qui reste très rare par ailleurs. Il s'agit de rendre compte de la mise en œuvre du projet de mandat pour lequel la majorité a été élue. Ce projet a été élaboré pendant la campagne électorale et notamment durant les réunions publiques. Il a été ensuite alimenté d'un certain nombre de réflexions tirées des ateliers du territoire.

Il s'agit d'un exercice de transparence destiné à nourrir la démocratie locale. Il rappelle que lorsqu'une équipe est élue elle a trop souvent tendance à oublier son projet et ses propositions ce qui n'est pas de nature à redorer l'image de la politique auprès des habitants.

Nous avons décidé de mettre en place un exercice de pédagogie afin de rendre compte de l'avancement des chantiers à l'aide d'un tableau de bord d'avancement des différents projets. L'intégralité des actions que nous souhaitons engager dans le mandat y figure que ce soit celles qui ont été engagées ou celles qui ne le sont pas pour le moment, sans rien passer sous silence

Nous nous engagerons à rendre compte tous les ans à la population de l'avancement de nos actions. Ce document sera aussi utilisé lors de réunions publiques pour expliquer les raisons qui ont conduit à ce que certains projets soient retardés. Cela permet aussi de clairement montrer où se trouvent nos priorités.

- Mme le Maire en se référant à ce document, rappelle que l'accueil des nouveaux arrivants se fera la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre et que nous devons préparer un livret d'accueil à leurs intentions.

- Mme le Maire rappelle la date des prochains conseils municipaux :
  - En octobre : commission générale le lundi 24 et conseil municipal le vendredi 28.
  - En décembre : commission générale le lundi 5 et conseil municipal le vendredi 9
  - En janvier : commission générale le lundi 23 et conseil municipal le samedi 28

En l'absence d'autres sujets, Mme le Maire clôt la séance du conseil municipal à 19 h.54.